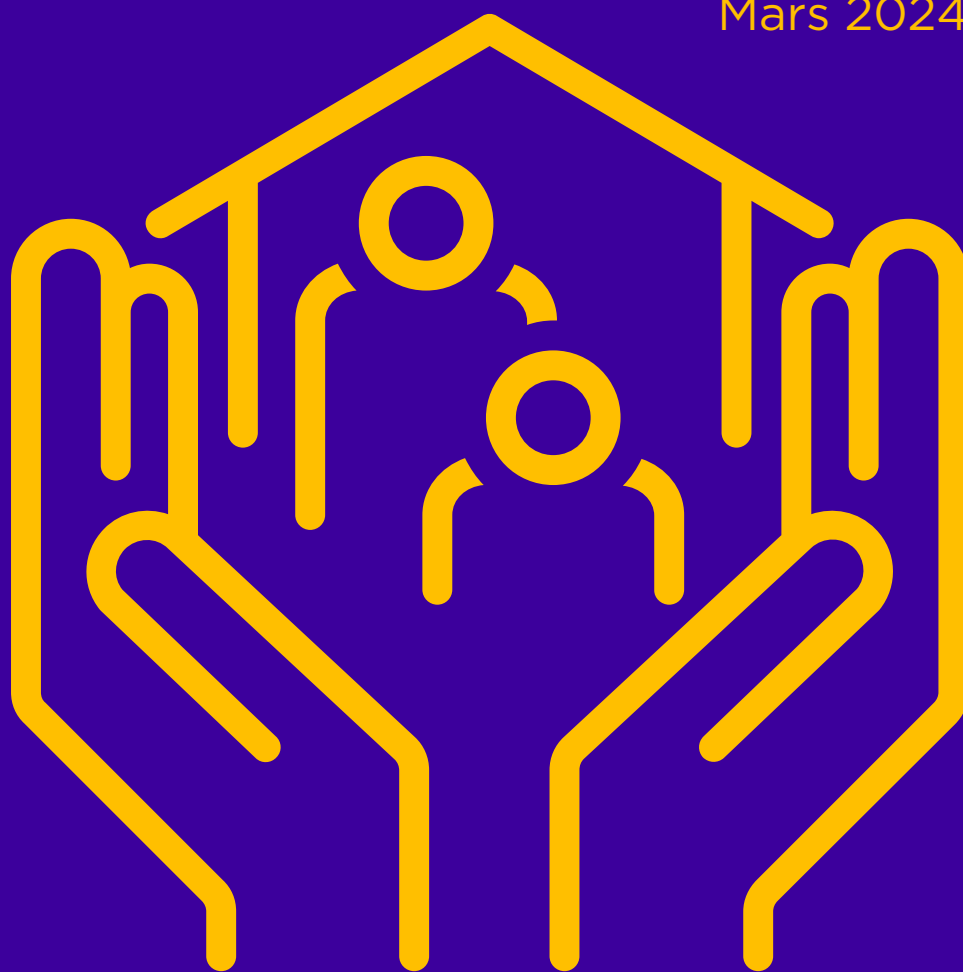


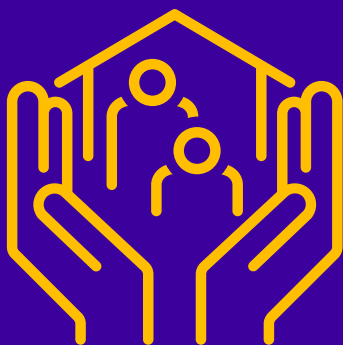
Guide

**La MDPH : repères et ressources pour
les familles et leurs enfants porteurs
de troubles d'apprentissages**

Mars 2024



NEURODYS
PACA



Ce guide regroupe des ressources provenant de différentes associations, des institutions, des structures, au sujet de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) : les aides proposées et les démarches à effectuer.

Auteur

Julie Guilhem

Référente Régionale

Date de rédaction

Mars 2024



NeurodysPACA est une association, créée en 2002 par le Docteur Michel Habib, neurologue, dont l'objet est de mettre en œuvre toute action destinée à améliorer le parcours de soins d'enfants et jeunes adultes atteints de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages et/ou Troubles de l'attention. L'association a récemment affirmé son ouverture vers les Troubles du neurodéveloppement marquant ainsi sa volonté d'inscrire ses compétences dans un champ d'intervention plus global.

www.neurodyspaca.org

Sommaire

1. **Introduction : pourquoi et quand solliciter la MDPH ?**
2. **Le dossier MDPH comporte 3 parties**
3. **Les MDPH de la région PACA**
4. **Guide interactif pour remplir le formulaire MDPH, MDPH Haute-Garonne**
5. **Notice explicative, MDPH Bouches du Rhône**
6. **France Service : trouver de l'aide à 20min de chez vous**
7. **Aide à la formulation du projet de vie, Parcours handicap 13**
8. **DAPV : assistance au projet de vie**
9. **Services sociaux : demander l'aide d'une assistante sociale**
10. **Répertoire des services sociaux de la région PACA**

Introduction

01

Pourquoi solliciter la MDPH ?

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap." La MDPH valide l'octroi des aides financières, matérielles et/ou humaines aux personnes et aux enfants en situation de handicap.

Les difficultés d'apprentissages, sous certaines conditions, peuvent être handicapantes dans la vie de l'enfant et de sa famille. Vous pouvez alors solliciter cet organisme pour vous venir en aide tant sur le plan scolaire que sur le plan financier. Elle propose des orientations en ULIS Unités Localisées d'Inclusion Scolaires, en SESSAD Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile.

Quand solliciter la MDPH ?

Les démarches administratives de manière générale sont assez longues. Cependant, un dossier MDPH complet aura plus de chance d'aboutir qu'un dossier peu argumenté, prenez le temps de bien monter votre dossier.

Assurez-vous donc auprès de votre médecin ou de votre assistante sociale par exemple que vous avez tous les formulaires demandés, mais également tous les bilans et devis nécessaires à l'étude du dossier de votre enfant.

Pour plus d'informations sur les délais de dépôt et le détail des démarches à entreprendre, consultez le site web de la MDPH de votre département ou contactez-la directement.

Quelles aides demander à la MDPH ?

- **L'aide humaine ou AESH (anciennement AVS) :** un adulte présent aux côtés de votre enfant afin de l'accompagner dans ses apprentissages et le soutenir,
- **L'aide matérielle :** un ordinateur, plutôt destiné aux collégiens
- **L'aide financière ou AEEH :** une allocation permettant de mettre en place des prises en charge telles que des séances de psychomotricité ou d'ergothérapie par exemple.
- **Les dispositifs de scolarisation :** ULIS, SEGPA...
- **Les orientations vers des établissements médico-sociaux :** SESSAD, IME...

Plus d'informations sur [monparcourshandicap.gouv](https://monparcourshandicap.gouv.fr)

mdphenligne.cnsa.fr



Le dossier MDPH

Le dossier MDPH comporte 3 parties

DEMANDE À LA MDPH
N°15692*01

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

| | |
|--|---|
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments | Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP) |
| Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments | Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation |
| Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées) | Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle |
| Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes | Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) |
| Prestation de compensation du handicap (PCH) | Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) |

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits
- Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car l'estime que ma situation n'a pas changé
- Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien)

- Le formulaire destiné aux parents CERFA N°15692*01

Il doit être complété correctement selon les besoins de votre enfant. Ce document étant universel à toutes les demandes MDPH (adultes, enfants, personnes âgées...) il est nécessaire de bien se renseigner avant de se lancer.

Cette partie comporte également une lettre que les parents adressent à la commission qui évaluera le dossier de leur enfant, ce que l'on appelle le *Projet de vie*.

Pour obtenir de l'aide vous pouvez joindre le service dédié de la MDPH au numéro vert **0800.400.413**

Certificat médical
N°15695*01

A joindre à une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Articles R.146-26 et D.245-25 du code de l'action sociale et des familles. Ce certificat est un document obligatoire et essentiel pour permettre à la MDPH d'orienter et d'allouer allocations et prestations à la personne en situation de handicap. Il peut être téléchargé et complété sous forme papier ou rempli en ligne avant d'être imprimé.

A l'attention du médecin

Ce certificat médical, et les éventuels documents complémentaires, sont à remettre à votre patient, pour qu'il les signe, sous pli confidentiel, à son dossier de demande à la MDPH.

- Il est destiné à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a besoin de recueillir des informations sur les éléments cliniques concernant le handicap* de votre patient, en apportant un soin particulier au retentissement fonctionnel.
- Nous vous recommandons de conserver une copie du présent formulaire de certificat médical. Les professionnels de la MDPH restent à votre disposition.

Depuis votre précédent certificat médical :

L'état de santé (diagnostic, signes cliniques) de votre patient a-t-il changé ? Oui Non

Les retentissements fonctionnels ou relationnels dans les différents domaines de la vie de votre patient (mobilité, communication, cognition, entretien personnel, vie quotidienne et domestique, vie sociale et familiale, scolarité et emploi) ont-ils changé ? Oui Non

La prise en charge thérapeutique de votre patient (médicamenteuse, y compris ses conséquences ; médicales ou paramédicales ; appareillages) a-t-elle été modifiée ? Oui Non

* « Constituer un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société imputable dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Article L. 144 du code de l'action sociale et des familles, introduit par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005)

- Le certificat médical CERFA N°15695*01

Il peut être rempli par le médecin traitant de votre enfant, ou tout médecin spécialiste le suivant pour ses troubles des apprentissages (neurologue, neuropédiatre ou encore pédiatre).

Les paramédicaux tels que les psychologues, orthophonistes ou encore psychomotriciens ne peuvent pas compléter cette partie médicale qui doit impérativement être remplie par un médecin.

GEVA-Sco Scolarisation

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

Identification

Coordonnées des représentants légaux

| Parents | | Autre responsable légal |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> M. | <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> M. | <input type="checkbox"/> Mère / <input type="checkbox"/> M. |
| N° et rue : | N° et rue : | N° et rue : |
| CP : Ville : | CP : Ville : | CP : Ville : |
| TEL : | TEL : | TEL : |
| Courriel : | Courriel : | Courriel : |

Points saillants liés à la scolarisation

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur :

• Le GEVA-Sco

C'est un document fournis par l'établissement scolaire de votre enfant sur votre demande. La rédaction de ce document est généralement précédée d'une réunion à laquelle sont conviés les parents, l'enseignant, le directeur d'établissement et la psychologue scolaire et/ou le médecin scolaire et/ou l'infirmière scolaire. Vous pouvez solliciter la présence d'un paramédical ou de toute autre personne dont vous jugerez la présence utile.

Le but de cette rencontre est de faire un point sur les difficultés rencontrées et de se mettre d'accord sur les aménagements à mettre en place pour aider votre enfant (une AESH, un tiers temps...).

Où retirer ces documents ?

- Téléchargeable en ligne sur les sites des MDPH
- Auprès de la MDPH
- Auprès des Maisons Départementales des Solidarités (MDS)
- Auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Auprès des points d'accueil de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Auprès des Maisons du Département

ATTENTION

- Veuillez à envoyer vos documents par courrier avec accusé-réception et à conserver une copie de tous les documents, y compris les formulaires MDPH.
- Pour toute information concernant les délais de traitement des dossiers (les dates de dépôts, les recours) adressez vous directement à la MDPH de votre département de résidence.

Les MDPH de la région PACA

MDPH des Hautes Alpes

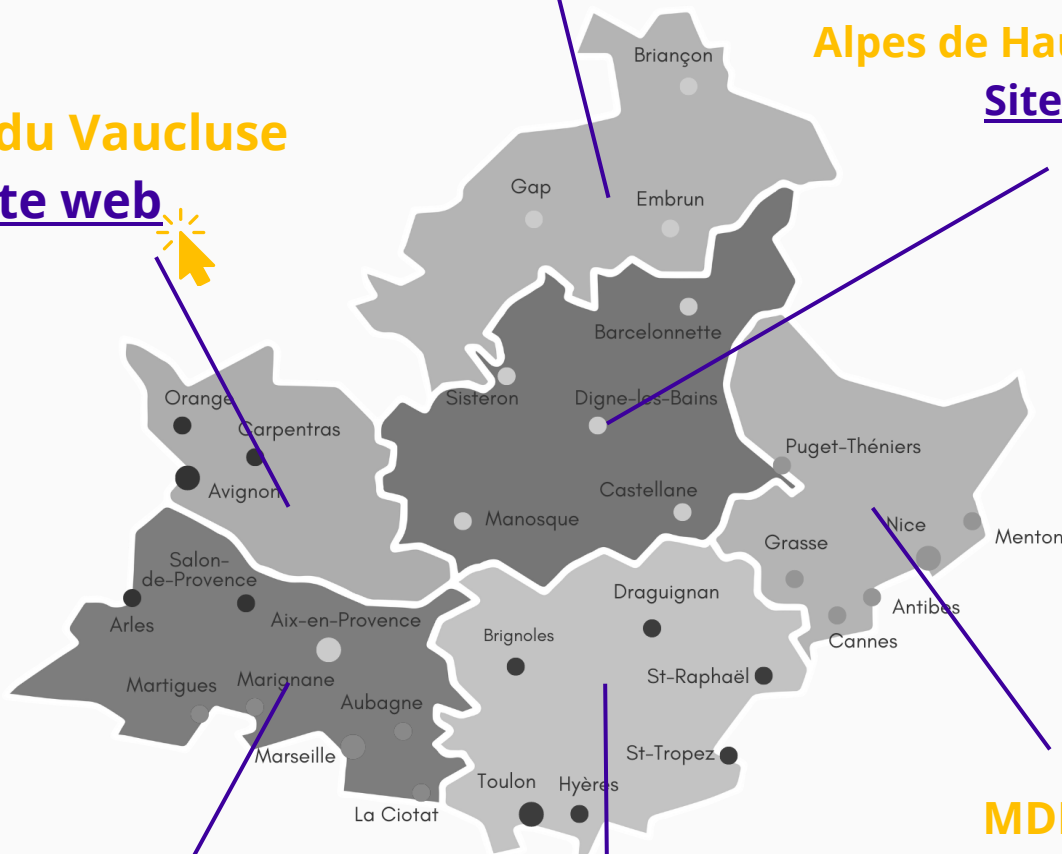
[Site web](#)

MDPH des Alpes de Haute Provence

[Site web](#)

MDPH du Vaucluse

[Site web](#)



MDPH des Bouches du Rhône

[Site web](#)

MDPH du Var

[Site web](#)

MDPH des Alpes Maritimes

[Site web](#)

Guide interactif remplir un formulaire MDPH (31)

La nouvelle appli pour vous aider à remplir la DEMANDE A LA MDPH !

Remplir un formulaire de DEMANDE A LA MDPH (Cerfa n°15692*01) est une étape obligatoire pour bénéficier des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Ce document est particulièrement complexe. Un dossier mal complété peut hélas avoir des conséquences dans les aides accordées par la MDPH ou les délais de traitement du dossier. Pour vous aider, la MDPH de la Haute-Garonne a créé LE GUIDE pour vous aider à remplir votre DEMANDE A LA MDPH.

LE GUIDE, c'est un mini-site internet, où vous allez retrouver le formulaire de demande avec pleins d'indications et de conseil qui vont vous aider :

- à comprendre le vocabulaire et les termes des différentes rubriques de la DEMANDE A LA MDPH ;
- à comprendre les questions ainsi que les demandes d'informations les documents à envoyer ;
- d'aider les personnes à décrire leur situation, leurs besoins et leurs attentes.

La MDPH de la Haute-Garonne a conçu cette application pour qu'elle soit utile pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs aidants, les parents d'enfant(s) en situation de handicap et les professionnels et les associations qui les accompagnent dans l'accès aux droits. Tous ces publics ont participé à l'élaboration de l'application.



LE GUIDE

Cliquez ici !

**l'application indispensable pour
remplir votre DEMANDE A LA MDPH.**





Notice explicative MDPH (13)

Comprendre et bien remplir le Formulaire de demande de la MDPH

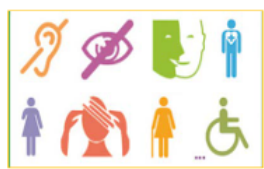
Cette notice explique de manière détaillée les informations que vous devez renseigner, pour chaque partie du formulaire.

Comprendre et bien remplir le
Formulaire de demande de la MDPH





GUIDE pour l'utilisation
du formulaire de demande




L'ESSENTIEL DES CONSEILS POUR UN FORMULAIRE BIEN REMPLI

I- REMARQUES GÉNÉRALES



Les informations que vous communiquez à la MDPH vont permettre d'évaluer vos difficultés et apporter les réponses les plus adaptées à votre situation.

C'est la raison pour laquelle ce formulaire doit être renseigné, daté et signé (cf page 4). Lors de son envoi, ce formulaire, qui doit comporter l'intégralité de ces 20 pages, devra obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- Le certificat médical complété par le médecin, daté et signé par ce dernier, de moins de 6 mois
- Un justificatif de domicile (copie de loyer, factures EDF, téléphone...)
- Une copie d'un justificatif d'identité, (y compris des parents, pour un mineur)
- Des pièces justificatives en lien avec vos demandes et que vous pouvez repérer par l'icône 

Veillez à bien indiquer en bas de chaque feuille les nom et prénom de la personne concernée.

Attention : Pour instruire votre dossier, l'ensemble du formulaire et des pièces énumérées ci-dessus doivent être adressés à la MDPH, et ce, afin d'éviter de vous retourner votre dossier.

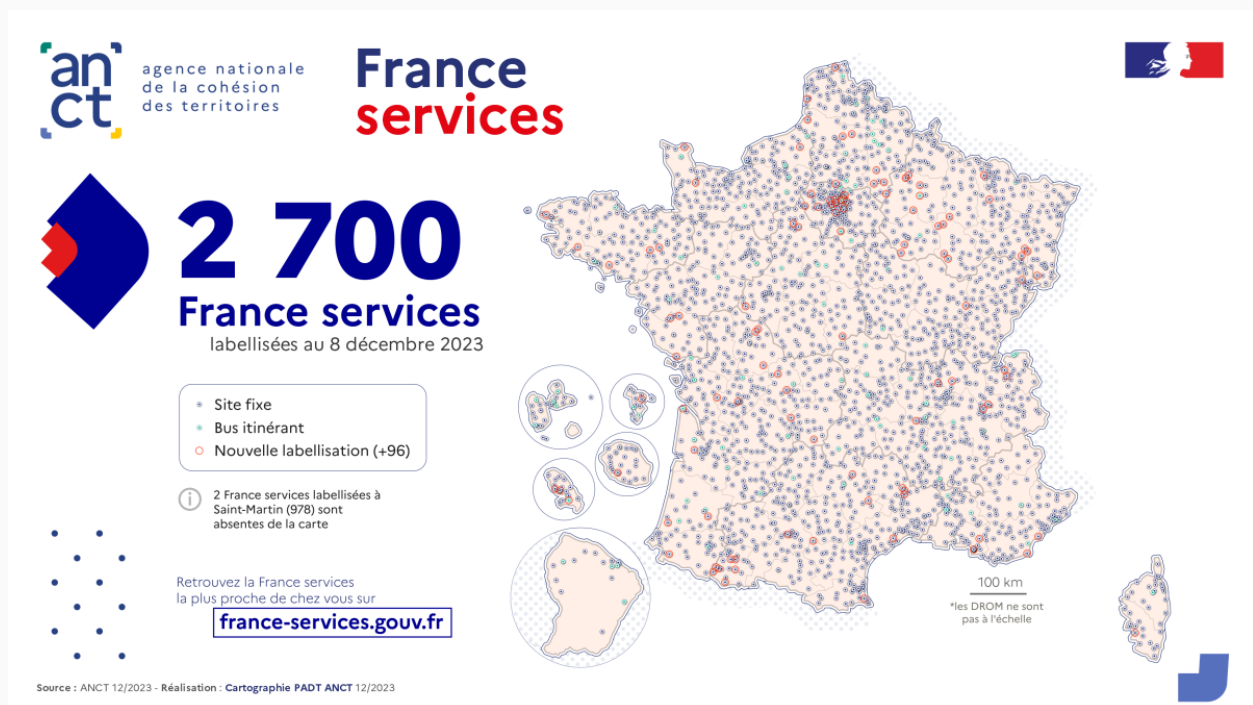



France Services :

trouver de l'aide pour vos démarches administratives à 20 min de chez vous

Vous accompagner dans vos démarches administratives

A moins de 20 minutes de chez vous, accédez gratuitement à des conseillers formés pour vous accompagner dans toutes vos démarches du quotidien. Aujourd'hui, plus de 2 700 points sur l'ensemble du territoire.



Des conseillers formés, un accompagnement humain et personnalisé

Dans chaque France services, vous avez accès aux 11 partenaires nationaux. Vous aurez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique.



Les conseillers France Services peuvent :

- Vous accompagner dans les principales démarches administratives du quotidien, répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches en ligne
- résoudre vos situations complexes
- vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)

Trouver la France services la plus proche de chez VOUS



Recherche une adresse, un code postal, une commune...



France Services et dossier MDPH ?


- Accès aux outils informatiques et une aide humaine pour imprimer, compléter et envoyer votre dossier
- Créer et consulter votre boîte mail
- Chercher d'autres aides auxquelles vous avez droit en attendant la réponse de la MDPH

L'aide à la formulation de votre projet de vie

Qui peut vous aider à formuler votre projet de vie ?

Vous résidez dans les Bouches du Rhône : Le Mouvement Parcours Handicap 13 peut vous accompagner.

[Consulter le site](#)



Aide à la formulation du projet de vie

Le projet de vie

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe du droit à compensation des conséquences du handicap. Ce principe prend forme dans un Plan Personnalisé de Compensation du Handicap qui doit être élaboré en considérant le projet de vie de la personne.

Le projet de vie est un support à partir duquel la personne va pouvoir exprimer ses attentes et ses aspirations sur différents aspects de sa vie quotidienne. Il marque la volonté très forte que les droits de compensation soient évalués comme un moyen de réponse aux aspirations exprimées. Adjoint au formulaire MDPH, il permet ainsi à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de répondre de la manière la plus personnalisée et adaptée à la situation de la personne qui formule une demande.

L'action d'aide à la formulation du projet de vie

Les détails de cette même loi prévoit que ce soit la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui « assure à la personne handicapée et à sa famille l'aide nécessaire à la formulation de son projet de vie ». C'est dans ce cadre, qu'en 2008, la MDPH des Bouches du Rhône a délégué cette compétence au Mouvement Inter Parcours Handicap 13.

Aujourd'hui, l'ensemble du département dispose de lieux de permanence où les personnes qui en expriment le souhait peuvent être reçues et aidées par des bénévoles dans la formulation de leur projet de vie.

Ses principes fondateurs :

- Une action militante et citoyenne porteuse de valeurs inclusives et soucieuse du respect des droits des personnes.

Support de l'action Christine LECOMTE 06 62 53 66 25
projetdevie13@parcours-handicap13.fr
56, avenue André Roussin 13016 MARSEILLE

Dispositif DAPV

Assistance au Projet de Vie

Un professionnel à vos côtés ouvrant sur le champ des possibles !

L'APV est un service de proximité inclusif qui permet de :

Proposer un espace de réflexion neutre pour imaginer votre projet de vie, le formuler et l'affirmer :

- quel que soit l'itinéraire que vous choisissiez
- sur tous les champs de la vie (emploi, logement, école, santé citoyenneté, loisirs, ...)

Rechercher des moyens, avec vous dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre votre projet

Vous informer sur vos droits et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés

Vous soutenir dans l'expression de vos envies et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande

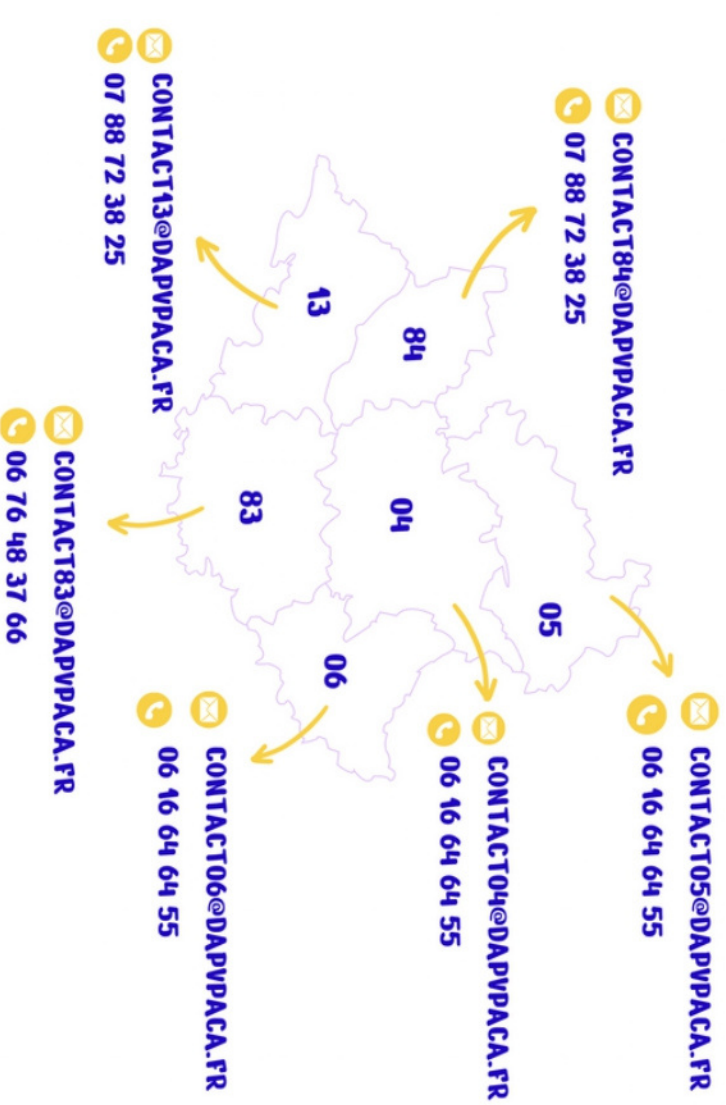
L'APV comment ça marche ?

- Service libre et gratuit
- Au moment où vous le souhaitez
- Le dispositif n'a pas de durée limite : c'est vous qui gérez
- Le dispositif est au service des habitants du département
- Dans les lieux de votre choix : à domicile ou dans leurs locaux, ailleurs et aux horaires qui vous conviennent

Trouvez le dispositif le plus
proche de chez vous



contactez-nous



Le dispositif APV en PACA est porté par les associations Umame et Trisomie 21 Alpes Maritimes



Le dispositif APV est soutenu par



Dispositif APV
Assistance
au projet de Vie

POURQUOI ?

OUVRIE LE CHAMP DES POSSIBLES !

L'APV est un service de proximité inclusif qui permet de...

Proposer un espace de réflexion neutre

- Pour imaginer votre projet de vie, le formuler et l'affirmer :
- quel que soit l'itinéraire que vous choisissez.
- sur tous les champs de la vie (emploi, logement, école, santé, citoyenneté, loisirs,...).

Vous informer sur vos droits

- et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés, et vous soutenir auprès des différents interlocuteurs.

Vous soutenir

- dans l'expression de vos envies et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande.

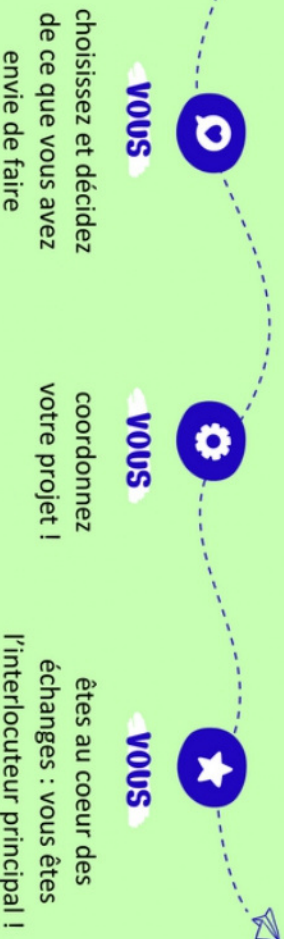
Rechercher des moyens, avec vous

- dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en oeuvre votre projet.

C'est vous

qui pilotez !

L'AP, c'est faire équipe avec la personne, la famille, dans une véritable **relation de confiance**



Le Dispositif d'Assistance au Projet de Vie (APV) est à destination de toutes les personnes et/ou familles concernées par le handicap :

Déjà accompagné ou pas

Tout type de handicap

Tout âge

À toutes les étapes de la vie

Qui souhaitent réfléchir sur leur projet de vie

L'APV

Quelles sont les conditions d'accès ?

- Avec ou sans notification MDPH, ce service est libre et gratuit.

Quand saisir le dispositif ?

- Au moment où vous le souhaitez.

Y-a-t-il une durée limite ?

- Le dispositif est activé et réactivé selon votre demande.

Quelle est la zone géographique d'intervention ?

- L'APV est présent dans tous les départements de la région PACA.

Où se passent les rencontres ?

- Dans les lieux de votre choix : à domicile ou dans nos locaux, ailleurs et aux horaires qui vous conviennent.

C'est mon projet et je décide avec **qui** et **comment** je le réalise !



Scanner le QR code pour en savoir plus !



Services sociaux

demander l'aide d'une assistante sociale

Les Services Sociaux existent sur l'ensemble de la région, ils portent parfois des noms différents mais sont tous au service de la population, à votre écoute.

Tous départements

CCAS : établissement public venant en aide aux personnes en difficultés (sans emploi, handicapés, personnes âgées, familles...). Administré par le maire de la commune entouré d'élus locaux représentant chacun une association (handicapés, famille, retraités, exclusion), le CCAS met en place différents types d'actions sociales sur le secteur local, comme l'aide au logement, l'aide alimentaire, prêt sans intérêt, la gestion d'équipements, de la maison de retraite locale et autres services communaux... 40 % des communes délèguent les actions sociales au CCAS.

Hautes Alpes (05)

Bouches du Rhône (13)

MDS : La Maison Départementale de la Solidarité vous accueille, vous conseille et vous oriente, notamment sur les dispositifs d'accès aux droits. Elle vous propose un accompagnement individuel, des actions collectives, des consultations (enfants âgés de 0 à 6 ans - femmes enceintes, gynécologiques, conseil d'hygiène alimentaire...) des activités d'éveil du jeune enfant et un accompagnement à la parentalité.

Alpes Maritimes (06)

MSD Maisons des Solidarités Départementales / Relais Départemental petite enfance / Lieux d'accueil parents-enfants : Conseil éducatif et soutien familial pour les parents - Prévention des risques de maltraitance à l'égard des mineurs - Lutte contre l'absentéisme scolaire. Si vous rencontrez des difficultés dans l'éducation de vos enfants, elles peuvent vous apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux vous reçoivent au sein des MSD, sur rendez vous, en permanences sociales, en consultation, et effectuent également des visites votre domicile si vous êtes en situation de précarité, ou si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, ou si vous souffrez d'un handicap psychique...

Var (83)

UTS Unités territoriales Sociales / PMS Pôle Médico Sociaux : tout varois peut s'adresser aux UTS, afin d'être reçu par un travailleur social sur un centre de solidarité ou une des nombreuses antennes sociales, selon sa commune de résidence

Vaucluse (84)

EDES : Un Espace Départemental des Solidarités est un lieu d'accueil et d'accompagnement de proximité du Conseil départemental de Vaucluse. Il met en œuvre gratuitement, au bénéfice de tous les Vauclusiens qui en font la demande, l'ensemble des missions sociales et médico-sociales du Département en proposant un accueil, une information, une aide à l'accès aux droits, un soutien et un accompagnement pour la prévention, la protection et l'insertion.

Permanences MDPH dans les EDeS

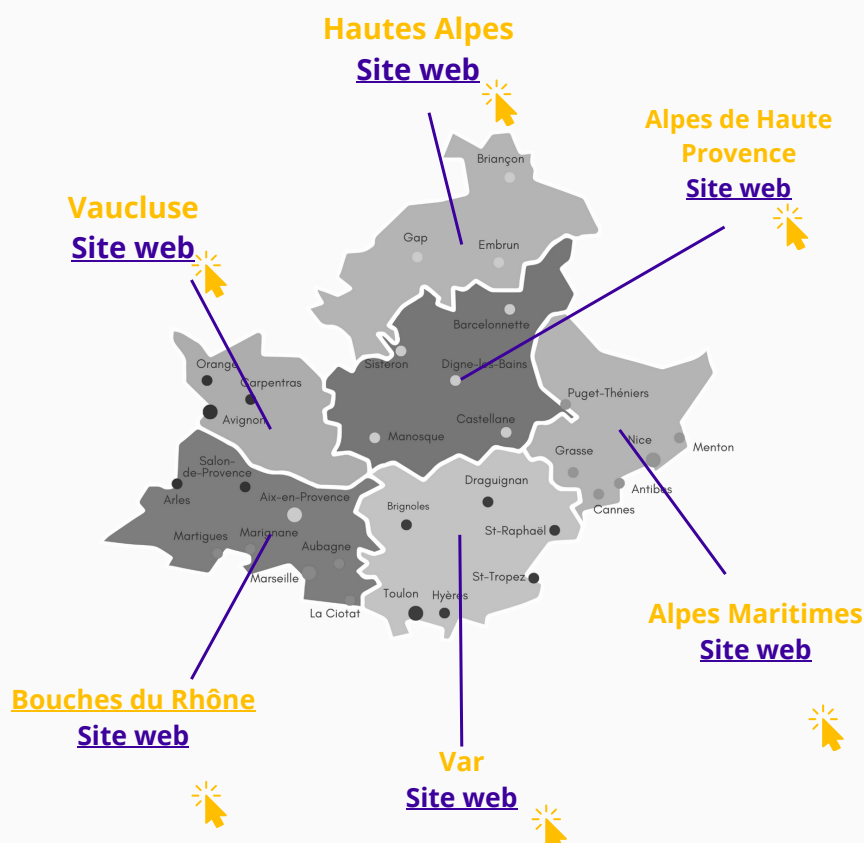
Pour prendre rendez-vous, appelez-le 0 800 800 579 (numéro vert).

Vous serez mis en relation avec un agent qui étudiera votre demande et vous fera connaître les permanences MDPH dans l'EDeS le plus proche de votre domicile.

Alpes de Haute Provence (04)

MSAP : Les Maisons de services au public (MSAP) vous accompagnent dans vos démarches administratives. Elles proposent un espace d'accueil avec des postes informatiques mis à disposition gratuitement.

CMS : Un centre médico-social est un lieu unique ouvert à tous. Dispositif départemental, il abrite de nombreux services (sociaux ou médicaux) et regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistant(e) social(e), éducateur(trice), médecin, infirmière, sage-femme, conseiller(ère) en économie sociale et familiale, conseiller(ère) en insertion, personnel administratif. Ils exercent leurs missions dans le cadre de permanences au centre médico-social ou sur d'autres sites hors centre médico-social voire même lors de visites à domicile quand vous ne pouvez pas vous déplacer.



Pour plus d'informations, consultez le site de votre département en cliquant sur la carte.

Répertoire des services sociaux de la région PACA

10

SERVICES SOCIAUX ET DE PREVENTION EN REGION PACA

VAR – UTS : Unités Territoriales Sociales et

PMS Pole Medico Sociaux

Autres ressources sociales du département :

<https://www.var.fr/social/enfance-famille/les-lieux-d-accueil-parents-enfants>

UTS LITTORAL

SUD-SAINTE-BAUME

Centre G. Jouglas
40, avenue J. Raynaud
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
Tél. 04 83 95 41 01

UTS LA SEYNE-SUR-MER

Centre Hermès

Rue Charles Gide
83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04 83 95 48 30

PMS TOULON MAYOL

ZAC Mayol
Traverse des Minimes
83000 TOULON
Tél. 04 83 95 00 00

UTS VAL GAPEAU ILES D'OR

Parc Tertiaire de Valgora
Rue G. Charpak, Bat. A
83160 LA VALETTE-DU-VAR
Tél. 04 83 95 38 60

UTS CŒUR DU VAR

Quartier Précoumin
Route de Toulon
83340 LE LUC-EN-PROVENCE
Tél. 04 83 95 19 00

PMS GOLFE DE SAINT-TROPEZ

1, rue Benjamin Freze
83120 SAINTE-MAXIME
Tél. 04 83 95 45 50

UTS VAR ESTÉREL

Espace Vernède 4
Route des Vernèdes
83480 PUGET-SUR-ARGENS
Tél. 04 83 95 40 30

UTS FAYENCE

Pôle médico-social,
380, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 83 95 55 10

PMS AIRE DRACÉNOISE

Pôle médico-social,
380, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
Tél. 04 83 95 54 40

UTS PROVENCE VERTE

L'Hexagone, Bat. D
Quartier Pré de Pâques
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 83 95 50 20

UTS HAUT VAR VERDON

L'Hexagone, Bat. D
Quartier Pré de Pâques
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 83 95 50 20

PMS TOULON ALLÈGRE

254, avenue Rageot de la Touche
83000 TOULON
Tél. 04 83 95 00 00



SERVICES SOCIAUX ET DE PREVENTION EN REGION PACA

VAUCLUSE – EDeS : Espace

Départementaux des Solidarités

<https://www.vaucluse.fr/nos-services/solidarites/espaces-departementaux-des-solidarites-edes-1414.html>

AVIGNON

EDeS Avignon Est / Centre-Ville

1 C, route de Montfavet
84000 Avignon
04 32 74 61 00

EDeS Avignon-Ouest

111, avenue Monclar
84000 Avignon
04 90 13 80 20

EDeS Avignon-Sud

4, avenue Anne d'Autriche
84000 Avignon
04 90 81 49 40

EDeS Montfavet

1, rue des Paroissiens
84140 Montfavet
04 32 40 43 00

Comtat Venaissin

■ EDeS Carpentras Graville

58, boulevard de Graville
84200 Carpentras
& 04 90 10 19 12

■ EDeS Carpentras de Lassone

23, avenue Joseph de Lassone
84200 Carpentras
& 04 90 63 95 00

Entre Rhône et les Sorgues

■ EDeS Sorgues

349, avenue de Cessac
84700 Sorgues
& 04 90 39 58 44

■ EDeS Le Pontet

Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
Résidence Jean Moulin
84130 Le Pontet

& 04 90 03 97 90

Haut Vaucluse et de l'Enclave

■ EDeS Bollène

177, cours de la Résistance
84500 Bollène
& 04 90 30 11 34

EDeS Orange

13, rue de Bretagne
84100 Orange
& 04 90 11 55 00

■ EDeS Vaison-la-Romaine

Rue Laënnec
84110 Vaison-la-Romaine
& 04 90 36 53 50

■ EDeS Valréas

Avenue de Verdun
84600 Valréas
& 04 90 35 34 00

Monts de Vaucluse et pays cavare

■ EDeS Cavaillon

178, rue Marcel Pagnol
84300 Cavaillon
& 04 90 06 48 70

■ EDeS L'Isle-sur-la-Sorgue

383, avenue Napoléon Bonaparte
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
& 04 90 21 29 00

Luberon

■ EDeS Apt

156, avenue de Lançon
84400 Apt
& 04 90 74 76 00

■ Antenne de Sault

2, rue de l'hôpital
84390 Sault
& 04 90 64 11 30

■ EDeS Pertuis

16 rue des Sauvans
84120 Pertuis
& 04 90 09 27 00

ALPES MARITIMES

<https://assistance-sociale.fr/alpes-maritimes/>

MSD - Antibes

Adresse : Résidence "Le Rond Point" B
3, avenue du Grand Cavalier
06600 Antibes
Tél. : 04.89.04.52.30
Fax : 04.89.04.52.31

MSD - Cagnes-sur-Mer

Adresse : 53, avenue du Val Fleuri
06800 Cagnes-sur-Mer
Tél. : 04.89.04.32.00
Fax : 04.89.04.32.01

MSD - Cannes

Adresse : 11, boulevard Oxford
06400 Cannes
Tél. : 04.89.04.34.30
Fax : 04.89.04.34.31

MSD - Grasse

Adresse : 12, boulevard Carnot
06130 Grasse

Maison des Alpes-Maritimes

Ouverture au public sur rendez-vous :
De 9 heures à 12 heures 30
Et de 13 heures 30 à 17 heures
Tél. : 04.89.04.36.20

MSD - Le Cannet

Adresse : 53 Boulevard de la République
06110 Le Cannet
Tél. : 04.89.04.33.10
Fax : 04.89.04.33.11

MSD - Les Vallées

Adresse : 298, avenue Porte des Alpes
06670 Plan-du-Var
Tél. : 04.89.04.32.70

MSD - MDD - Menton

Adresse : 4, rue Victor Hugo
06500 Menton
Tél. : 04.89.04.30.20

Fax : 04.89.04.30.01

MSD - Nice-Centre

Adresse : 37, avenue Maréchal Foch
06000 Nice
Tél. : 04.89.04.36.60
Fax : 04.89.04.36.61

MSD - Nice-Cessole

Adresse : 144, bd de Cessole
06100 Nice
Tél. : 04.89.04.50.50
Fax : 04.89.04.50.51

MSD - Nice-Lyautey

Adresse : 21, boulevard Maréchal Lyautey
06000 Nice
Tél. : 04.89.04.38.30

MSD - Nice-Magnan

Adresse : 173-175 rue de France
Entrée rue Gardon
06000 Nice
Tél. : 04.89.04.37.80
Fax : 04.89.04.37.81

MSD - Nice-Ouest

Adresse : 27, boulevard Paul Montel
Nice-Leader - Bâtiment Ariane - 4e étage
06200 Nice
Tél. : 04.89.04.31.20
Fax : 04.89.04.31.21

MSD - Nice-Port

Adresse : "Le Castel Richelmi"
46, boulevard de Riquier
06300 Nice
Tél. : 04.89.04.37.20
Fax : 04.89.04.37.21

MSD - Saint-Laurent-du-Var

Adresse : 341 avenue Général Leclerc
06700 Saint-Laurent-du-Var
Tél. : 04.89.04.30.90

MSD - Vallauris

Adresse : "Le Suffren"
5, rue du Docteur Sénès
06220 Vallauris

SERVICES SOCIAUX ET DE PREVENTION EN REGION PACA

Tél. : 04.89.04.35.80
Fax : 04.89.04.35.81

MSD LES PAILLONS

MSD Les Paillons - Site de Nice l'Ariane

Adresse : Nice - L'Ariane

Le Petit Palais

1, Square Constantin de Châteauneuf

06300 Nice

Tél. : 04.89.04.51.50

Fax : 04.89.04.51.51

MSD Les Paillons - Site de Saint-André-de-la-Roche

Adresse : Saint-André-de-la-Roche

"L'Adriana"

15 boulevard du 8 mai 1945

06730 Saint-André-de-la-Roche

Tél. : 04.89.04.39.40

Fax : 04.89.04.39.41

Relais départemental petite enfance

Nice

Service Départemental de Protection Maternelle
et Infantile

DGADSH - Direction de l'Enfance

147 boulevard du Mercantour

06201 Nice Cedex 3

Adresse

04.97.18.70.82

relaisassmat@departement06.fr

Auribeau sur Siagne

Salle annexe – site de l'ancienne école du village

– Place en l'Aire 06810 Auribeau-sur-Siagne

La Colle sur Loup

Salle du Jeu de Paume Rue Clara Gasquet 06480

La Colle-sur-Loup

La Gaude

Salle de la Baronne Chemin Allo Marcelin Quartier

la Baronne 06610 La Gaude

La Roquette sur Siagne

Salle communale du Stade Stade J.Ferrero 06550
La Roquette-sur-Siagne

Le Bar sur Loup

Salle des Associations 06620 Le Bar-sur-Loup

Puget Théniers

En cours de programmation

Roquebillière

Maison du Département Avenue Corniglion 06450
Roquebillière

Roquefort les Pins

Salle Charvet 1 place Antoine Merle 06330

Roquefort-les-Pins

Sospel

Salle du Dojo 06380 Sospel

Vence

Salle polyvalente du Suve 1502 Chemin Sainte
Colombe 06140 Vence

Lieux d'accueil parents-enfants

Cf. Annuaire Solidarité

BOUCHES DU RHONE

MARSEILLE

Maison départementale de la Solidarité de Pressensé

1er arrondissement

Direction / Secrétariat / Prévention Sociale

15, place de la Joliette - 13002 Marseille

Enfance Famille

18/20, avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

PMI / Santé

5, place de la Joliette - 13002 Marseille

Tél. : 04 13 31 59 17 - fax : 04 91 90 47 77

Maison départementale de la Solidarité du Littoral

2e arrondissement

Immeuble Le Schuman

18/20, avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

Tél. : 04 13 31 76 75 - fax : 04 91 90 02 08

Maison départementale de la Solidarité Belle de Mai

3e arrondissement

24, rue Jobin - 13003 Marseille

Tél. : 04 13 31 65 10 - fax : 04 91 08 02 19

Maison départementale de la Solidarité des Chartreux

4e, 12e arrondissements

21, rue Pierre Roche - 13004 Marseille

Tél. : 04 13 31 67 13- fax : 04 13 31 67 49

Maison départementale de la Solidarité de Saint-Sébastien

5e, 6e et 7e arrondissements

66A bis, rue Saint-Sébastien - 13006 Marseille

Tél. : 04 13 31 72 72 - fax : 04 13 31 44 66

Maison départementale de la Solidarité de Romain Rolland

8e, 9e et 10e arrondissements

Immeuble Buropolis, 343, boulevard Romain

Rolland - 13009 Marseille

Tél. : 04 13 31 53 13 - fax : 04 13 31 53 04

Maison départementale de la Solidarité de proximité de Bonneveine

8e arrondissement

35, boulevard Baptistin Cayol - 13008 Marseille

Tél. : 04 13 31 77 60 - fax : 04 91 73 85 27

Maison départementale de la Solidarité de Saint-Marcel

11e arrondissement

37, rue des Crottes - 13011 Marseille

Tél. : 04 13 31 75 01 - fax : 04 91 89 31 67

Maison départementale de la Solidarité du Vallon de Malpassé

13e arrondissement Ouest - Château Gombert, Malpassé, Les Médecins,

Les Mourets, Palama, Saint-Jérôme, Saint-Just, Saint-Mître

15, rue Raymonde Martin - 13013 Marseille

Tél. : 04 13 31 06 50 - fax : 04 13 31 06 51

Maison départementale de la Solidarité du Nautile

13e arrondissement partie est : La Croix Rouge, Les Olives, La Marie, La Rose,

Vieux-Cyprès, Saint-Théodore, Val Plan, La

Bégude, Le Clos, Frais Vallon, Le Petit

Séminaire, Jonquilles, La Garde, La Sauvagine,

Communes d'Allauch et Plan-de-Cuques

Immeuble Le Nautile 29, avenue de Frais Vallon - 13013 Marseille

Tél. : 04 13 31 57 77 - fax : 04 91 06 44 98

Maison départementale de la Solidarité des Flamants

14e arrondissement

14, avenue Alexandre Ansaldi - 13014 Marseille

Tél. : 04 13 31 62 30 - fax : 04 91 63 33 93

Maison départementale de la Solidarité de La Viste

15e arrondissement partie est : Les Aygalades, Les Borels, La Delorme,

Notre-Dame Limite, Saint-Antoine, La Savine, La Viste

43, avenue de La Viste - 13015 Marseille

Tél. : 04 13 31 64 03 - fax : 04 13 31 64 04

Maison départementale de la Solidarité de l'Estaque

15e arrondissement ouest : La Bricarde, La Cabucelle, La Calade, Les Crottes,

SERVICES SOCIAUX ET DE PREVENTION EN REGION PACA

Saint-Louis, Verduron, - 16e arrondissement
Immeuble Le Carré - 2, allée Saccoman - 13016
Marseille
Tél. : 04 13 31 55 85 - fax : 04 91 46 18 41

DÉPARTEMENT

Maison départementale de la Solidarité d'Aix-en-Provence

Aix-en-Provence, Charleval, Éguilles, Jouques, Lambesc, Les Milles, Luynes, Meyrargues, Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Puyricard, Le Puy-SainteRéparate, Rognes, La Roque d'Anthéron, Saint-Cannat, Saint-Estève Janson, Saint-Marc Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Tholonet, Vauvenargues, Venelles
38, avenue de l'Europe - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 13 31 84 10 - fax : 04 13 31 07 62

Maison départementale de la Solidarité de Gardanne

Gardanne, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Calas, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Biver, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Puylobier, Rousset, SaintAntonin-sur-Bayon, Septèmes-les-Vallons, Simiane Collongue, Trets
173, boulevard Pont de Péton - 13120 Gardanne
Tél. : 04 13 31 77 00 - fax : 04 42 65 80 98

Maison départementale de la Solidarité d'Arles

Arles et ses hameaux (Salins de Giraud, Raphèle, Mas Thibert, Moulès, Sambuc), les Baux-de-Provence, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Paradou, SaintesMaries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau
4, rue de la Paix - 13200 Arles
Tél. : 04 13 31 78 63 - fax : 04 90 93 68 98

Maison départementale de la Solidarité Durance Alpilles

Saint-Rémy-de-Provence, Aureille, Barbentane, Boulbon, Saint-Pierre de Mézoargues, Orgon, Plan d'Orgon, Mas-Blanc-les-Alpilles, Eygalières, Maillane,

Mouriés, Mollégès, Saint-Etienne-du-Grès, Châteaurenard, Cabanes, Eyragues, Graveson, Noves, Rognonas, Saint-Andiol, Verquières, Tarascon

Direction

Boulevard Gustave Desplaces - 13150 Tarascon
Tél. : 04 13 31 95 91 - fax : 04 90 92 40 89

Enfance Famille / Secrétariat général

3, cours Carnot - Immeuble des Halles - 13160 Châteaurenard
Tél. : 04 13 31 75 86 - fax : 04 90 90 05 29

Prévention Sociale

14A, boulevard Gambetta - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
Tél. : 04 13 31 03 50 - fax : 04 90 92 40 89

PMI / Santé

4, rue de la Paix - 13200 Arles
Tél. : 04 13 31 78 63 - fax : 04 90 93 68 98

Maison départementale de la Solidarité d'Aubagne-en-Provence

Aubagne-en-Provence, Auriol, Belcodène, Bouilladisse, Cadolive, Cassis, Ceyreste, Carnoux en Provence, La Ciotat, Cuges les Pins, La Destrousse, Gémenos, Gréasque, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin
5, rue Joseph Lafond - 13400 Aubagne-en-Provence
Tél. : 04 13 31 06 00 - fax : 04 42 03 47 99

Maison départementale de la Solidarité de proximité de La Ciotat

La Ciotat, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Roquefort-la-Bédoule
270, avenue Frédéric Mistral - 13600 La Ciotat
Tél. : 04.13.31.81.20 - fax : 04 42 08 40 63

Maison départementale de la Solidarité d'Istres

Istres, Fos-sur-Mer, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône
2, chemin de la Combe aux Fées, Bâtiment B - 13808 Istres Cedex
Tél. : 04 13 31 92 05 - fax : 04 42 56 50 45

Maison départementale de la Solidarité de proximité de Miramas

SERVICES SOCIAUX ET DE PREVENTION EN REGION PACA

Miramas

Place des Baladins - 13140 Miramas
Tél. : 04 13 31 76 00 - fax : 04 90 58 52 46

Quartier des Plantiers - ZAC des Pins - 13127

Vitrolles
Tél. : 04 13 31 58 29 - fax : 04 42 89 41 93

Maison départementale de la Solidarité de proximité de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Port-Saint-Louis-du-Rhône

1, esplanade de la Paix - 13230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Tél. : 04 13 31 54 69 - fax : 04 42 48 41 22

Maison départementale de la Solidarité de Marignane

Marignane, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins

Avenue du stade - 13700 Marignane

Tél. : 04 13 31 78 00 - fax : 04 42 09 12 96

Maison départementale de la Solidarité de Martigues

Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts

Rue Charles Marville - 13500 Martigues

Tél. : 04 13 31 80 51 - fax : 04 42 40 41 89

Maison départementale de la Solidarité de proximité de Port-de-Bouc

Port-de-Bouc

5, rue de la République - 13110 Port-de-Bouc

Tél. : 04 13 31 80 00 - fax : 04 42 06 53 91

Maison départementale de la Solidarité de Salon-de-Provence

Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben, Cornillon Confoux, Coudoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-de-Provence, Mallemort, Pélissanne, Saint-Chamas, Sénas, Velaux, Ventabren, Vernègues

92, boulevard Frédéric Mistral, Immeuble Marc Sangnier

13300 Salon-de-Provence

Tél. : 04 13 31 66 76 - fax : 04 90 56 14 82

Maison départementale de la Solidarité de Vitrolles

Vitrolles, Berre l'Étang, Rognac

HAUTES ALPES / MDS

BRIANÇON

Quartier les Cros
Avenue René Froger
04 86 15 32 00

L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE

Place Pierre Auguste Giraud
04 92 23 05 77

GUILLESTRE

Passage des Écoles
04 86 15 30 65

EMBRUN

Rue Pierre et Marie Curie
04 92 43 71 00

GAP "Cézanne"

3 Rue Ernest Cézanne
04 86 15 36 60

GAP "Bonne"

5 impasse de Bonne
04 86 15 30 30

GAP "Fangerots"

117, route de Veynes, GAP
04 86 15 33 33

SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

1, rue de Giroulet - le Caire
04 92 50 56 96

LARAGNE

1 allée Marcel Rostain
04 92 65 06 23

VEYNES

Quartier Rambois
2 rue des pommiers
04 92 58 00 86

